

## Conseil Municipal du 11 février 2020 – 19 h 15

### COMPTE-RENDU

<b>Nombre De Membres</b>	<u>Etaient présents :</u> Mme Renée SAUNIER, M. Jean-Pierre RIZET, M. Charles GAUDET, Mme Eliane QUILLIVIC, M. Pascal SCHIAVONE, M. Gilles DUTREMBLE, Mme Véronique BOUDRY, M. Jean-Charles DIRY, Mme Martine DUMAS, M. Henri-Gabriel LACOMBRE, M. Laurent CHAVANEL, M. Jean-Louis RYCHLICK et M. Jacky TILLIER, Mme Séverine CORNELOUP
<b>En exercice : 19</b>	
<b>Présents : 14</b>	<u>Avaient donné pouvoir :</u> Mme Eveline RUAUX à M. Charles GAUDET Mme Ophélie BEY à Mme Séverine CORNELOUP
<b>Exprimés : 16</b>	<u>Etaient absents ou excusés :</u> Monsieur Philippe LARUE Madame Jessica PUZENAT Madame Nathalie LOMBARD

A été désigné secrétaire : M. Charles GAUDET

#### 1. Approbation du conseil municipal du 27 janvier 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs exprimés.

#### 2. CUCM Fonds de concours Entretien des chemins ruraux 2019 : approbation de la convention

Par courrier en date du 10 octobre 2019, la commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux », (travaux d'entretien, fauchage).

Travaux exécutés en régie 9 032.00 € en autofinancement.

Conformément au règlement du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » / « accessibilité des bâtiments communaux » la commune peut bénéficier du fonds de concours sous réserve que :

- ☐ le montant de l'enveloppe annuelle allouée à la commune ne soit pas atteint,
- ☐ le fonds de concours n'excède pas la part apportée par la commune, aides déduites,
- ☐ le montant des aides n'excède pas 80% du projet.

La commission « entretien des chemins ruraux » / « Accessibilité des bâtiments communaux » de la CUCM a émis un avis favorable à la demande de la commune le 27 novembre 2019.

Par décision en date du 16 décembre 2019, la CUCM a autorisé la conclusion d'une convention de fonds de concours avec notre commune et le versement de la somme de 4 387.00 €.

LE CONSEIL, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CUCM pour les travaux de réparation de ses chemins ruraux. Il est précisé que la commune percevra la somme de 4 387.00 € au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux ».

3. **Finances : location de salle cas de gratuité dans le cadre des activités de l'Amicale Laïque**

Dans le cadre de l'organisation des activités d'animation des associations de la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre gracieusement à disposition la salle des fêtes, à condition que les animations soient gratuites, sans aucune vente et qu'elles se déroulent du lundi au jeudi soir.

Vote favorable à l'unanimité.

Pour les activités de ce type qui se sont déroulées en décembre 2019, il est proposé également aux membres du Conseil municipal d'accorder la gratuité des locations.

Vote favorable à l'unanimité.

**– Informations diverses**

- Contrôle de vitesse rue Henri Mugnier : après réception du courrier de la CUCM rendant compte de cette étude, il est préconisé que Mme Le Maire, accompagnée d'un technicien de la CUCM, rencontre Messieurs Mounier et Soret afin de leur donner les conclusions de ce contrôle. Une réunion avec l'ensemble des riverains pourra être organisée courant juin pour évoquer les préconisations techniques.
- Demande de Mme Corneloup : Fermeture de l'usine EOLANE Montceau. La commune pourra-t-elle apporter son soutien ? Mme le maire précise qu'aucune demande n'a été reçue à ce jour et par conséquent aucune réponse ne peut être apportée aujourd'hui.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'est posé la séance se termine à 20 h  
10**